Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – RÉSOLUTION CA21 09 0034

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA21 09 0034 visant à modifier la résolution CA13 090197 autorisant l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt et l'augmentation du nombre d'unités de stationnement en cour avant afin d'autoriser l'ajout d'une construction hors toit à des fins commerciales - Lot 4 964 691 du cadastre du Québec - Zone 1254 (dossier 1204039022);

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 8 février 2021 un premier projet de résolution portant le numéro CA21 09 0034;

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, ce premier projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

La résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4 964 691 du cadastre du Québec et portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt, l'autorisation d'agrandir le bâtiment par l'ajout d'une construction hors toit à des fins commerciales à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 12.1, 12.2 et 12.3 (hauteur maximale en mètres et en étages) et 22 (dépassements autorisés pour une construction hors-toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Le premier projet de résolution CA21 09 0034 vise la zone 1254, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

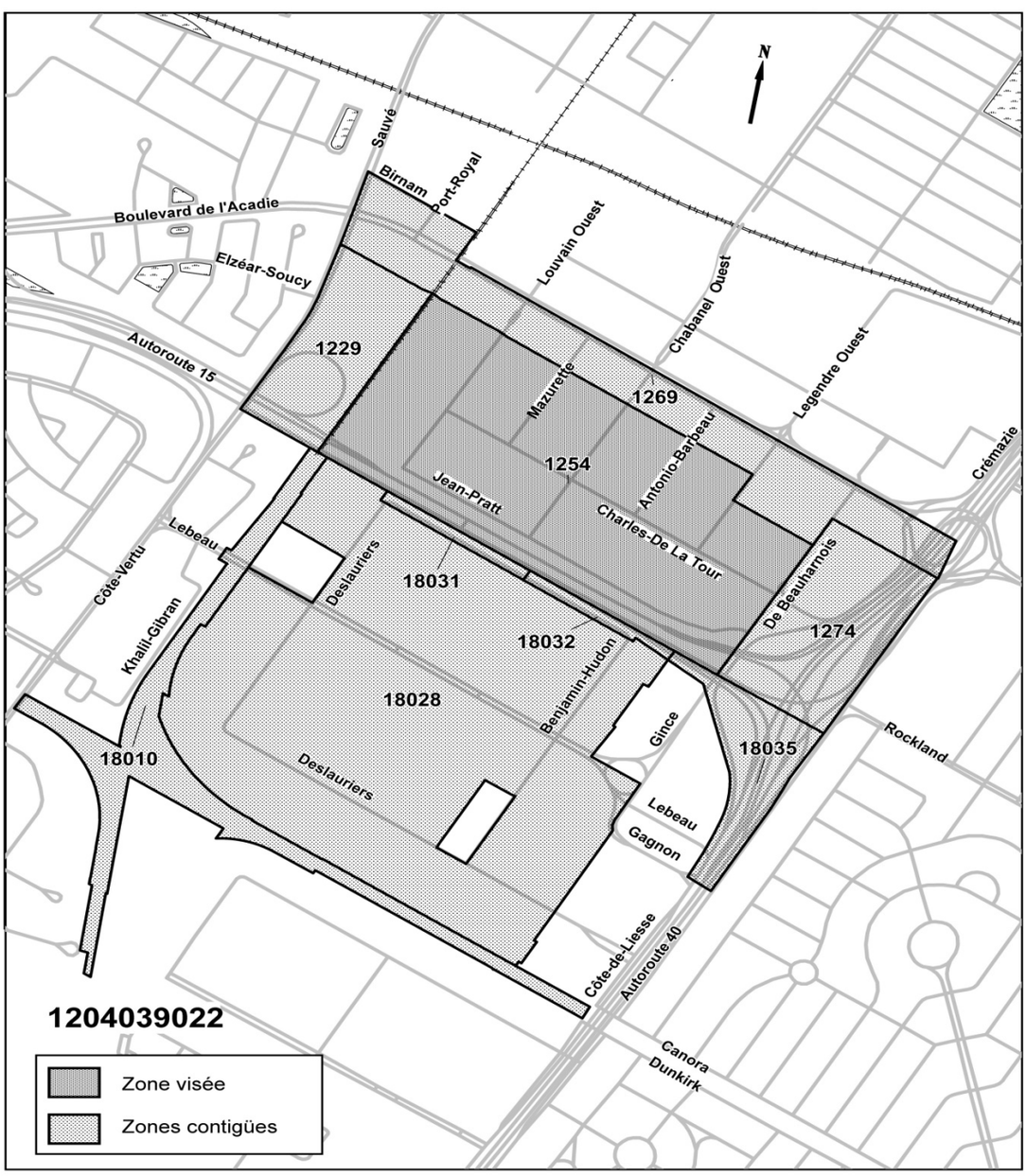

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 25 février 2021, soit :

> Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA21 09 0034 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca
>
> OU
>
> Par la poste à l'adresse suivante :
>
> Consultation écrite – Résolution CA21 09 0034
> Bureau du secrétaire d'arrondissement
> 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
> Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 février 2021 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le premier projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Fait à Montréal, le 10 février 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert